

Membres	23
Présent(s)	17
En audio/visioconférence	1
Représenté(s)	3
Quorum	16

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Abdelaziz CHOUKRI, Monsieur Gérard CONRAD, Monsieur Roland HARLAUX, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Monsieur Laurent WALTER, Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel), Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA) et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)

Présente en visio Madame Virginie JACOB

Absents et excusés : Monsieur Frédéric BERNHARD, Madame Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Bernard MATTER (procuration à Monsieur Antoine BREINING), Madame Lucette TISSERAND et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Conseil d'administration,
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2024/028 : Délégations de signature du Directeur général

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :
 - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
 - les marchés (passation/exécution)
 - les autres documents et actes administratifstels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme